



Agence de Services
et de Paiement

LES ÉTUDES DE L'ASP



2010

La Validation des Acquis de l'Expérience : un ascenseur social efficace

Auteur(s) : Hubert de RINCQUESEN avec la collaboration de Lucile ROSSIN et
Philippe BOISSON (DN VAE)

Une publication du service des études, de la statistique et de la prospective

Résumé :

Cette étude permet de répondre aux questions suivantes :

- Oui les bénéfices de la VAE sont importants pour les diplômés : Ils estiment à 80% en avoir tiré au moins un bénéfice sur le plan professionnel et 60 % d'entre eux ont été augmentés dans l'année qui a suivi leur diplôme.
- Mais elle bénéficie aussi aux employeurs. Les 3/4 d'entre eux sont favorables à la démarche de VAE engagée par leur salarié, et dans 61% des cas la certification correspond aux besoins de la structure.
- Non la VAE n'est pas prisée par les demandeurs d'emploi puisque moins de 4% des diplômés étaient sans emploi en entamant leur démarche de VAE. Elle devrait sans doute l'être davantage car 80% de ces sans emploi ont trouvé du travail avec leur diplôme.
- Non la VAE n'est pas un parcours du combattant, mais un parcours enrichissant puisque 96% des diplômés par la VAE en ont tiré au moins un bénéfice sur le plan personnel. Sa durée devrait pouvoir néanmoins être raccourcie, évitant ainsi une incidence néfaste sur les gains des diplômés.
- Oui le nombre de diplômés par ce moyen reste encore trop modeste. Certaines régions ont une proportion de diplômés 2 fois supérieure à la moyenne, alors qu'elles n'ont ni plus de besoins ni moins de bénéfices parmi leurs diplômés. Le taux de réussite est fortement corrélé à l'accompagnement par une institution qui ne profite pourtant qu'à 1 diplômé sur 2.

Mots-clefs :

- Validation des Acquis de l'Expérience
- Formation professionnelle
- Emploi
- Sanitaire et social

Direction du développement et de l'action régionale – Service des Etudes, de la statistique et de la prospective –
Directeur de la publication : François Mitteau – **Rédacteur en chef** : François Lefebvre – **Auteurs** : Hubert de Rincquesen – **Stagiaire** : Néhémie de Saint Louis – **Recherche iconographique** : Marie-Noëlle Duclos, DIRCOM – **Crédits photo** : FOTOLIA.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE : UN ASCENSEUR SOCIAL EFFICACE

Trois moyens existent en France pour accéder à un diplôme : la formation initiale, la formation continue, et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

Grâce à cette dernière, celui qui a des connaissances apprises dans l'exercice de son métier ou à travers une activité bénévole, peut obtenir un diplôme identique à celui acquis par la voie traditionnelle. La VAE a donc pour vocation d'être un outil de promotion sociale et de lutte contre la précarité. Elle doit aussi faciliter l'adéquation entre les offres d'emploi et les compétences des salariés, en rendant ces dernières plus lisibles.

Pour obtenir un diplôme par la VAE : Le candidat doit effectuer le parcours suivant :

- Choisir le diplôme qui pourra valider son expérience.
- Déposer un premier dossier de demande (livret 1), demande qui devra être jugée recevable.
- Identifier et consigner par écrit (dans un livret 2 dit de présentation des acquis) les tâches accomplies antérieurement et en rapport avec le diplôme.
- Présenter ce livret 2 à un Jury qui vérifiera l'adéquation entre son expérience et le diplôme visé. La validation peut être totale (le candidat obtient son diplôme) ou partielle. Dans ce dernier cas le candidat devra compléter son expérience ou ses connaissances avant de se représenter à nouveau ou acquérir les unités manquantes en formation (parcours mixte).

Ces quatre étapes prennent du temps et beaucoup abandonnent en chemin (cf. plus loin).

Pour autant, qu'apporte l'acquisition d'un diplôme obtenu de cette façon ?

La réponse à cette question est différente selon que l'on se place du point de vue du diplômé, de son employeur ou d'une collectivité territoriale.

L'étude qui suit, a été menée auprès des diplômés des secteurs sanitaire et social, et vise à répondre à cette question.

Elle s'attache essentiellement à analyser les bénéfices que les diplômés retirent de la VAE, tant sur le plan professionnel qu'extra professionnel. Cependant elle met en évidence le rôle crucial des employeurs et des collectivités territoriales. Elle ouvre ainsi une fenêtre sur les bénéfices qu'ils peuvent, eux aussi, tirer de la validation des acquis de l'expérience.

L'étude a été menée par l'Agence de Service et de Paiement (ASP)¹. Cette agence gère les dossiers de candidatures des secteurs sanitaire et social.

L'étude porte également sur la motivation des futurs diplômés au moment du dépôt de leur candidature. La VAE était-elle un moyen de changer d'employeur ou au contraire de conserver son poste ? Est-elle pour les demandeurs d'emploi, un moyen de trouver du travail ? En dernier lieu ce travail examinera certaines pistes d'amélioration de ce dispositif.

La Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS) a participé activement au pilotage de cette étude.

Une étude auprès de l'ensemble des diplômés

L'étude a porté de manière exhaustive sur les 10.000 personnes ayant acquis un diplôme par la VAE dans les secteurs sanitaire et social entre octobre 2006 et avril 2009².

¹ L'ASP est un organisme public issu de la fusion du CNASEA et de l'AUP

² Très exactement 9253 personnes

Elle a consisté en une analyse des bases de données dans un premier temps. Puis dans un second temps un questionnaire a été adressé à l'ensemble de ces diplômés.

LES CANDIDATS AUX DIPLÔMES

Particularités des secteurs sanitaire et social

Les particularités des secteurs sanitaire et social transparaissent dans l'examen des bases de données de l'ASP.

Ils sont très féminisés : 95 % des diplômés par la VAE sont des femmes.

Ils requièrent du personnel certifié : Les candidats viennent souvent d'établissements qui, s'ils n'ont pas de personnel diplômé ne pourront garder leur agrément. Il est à noter que certains diplômes réglementés (comme celui d'infirmière, de niveau II⁽¹⁾), ne sont pas accessibles par VAE et sont de niveau élevé. De fait, les candidats de niveau V⁽¹⁾ sont plus nombreux que dans les autres secteurs (93% contre 46%).

Ils deviennent des "secteurs en tension" ou l'offre d'emploi, dopée par l'essor des services à la personne et du vieillissement de la population, reste soutenue.

L'ASP a enregistré en 2009 l'arrivée du 100.000^{ème} candidat à un diplôme par la VAE dans les secteurs sanitaire et social. Certes, tous ne seront pas certifiés, mais ce chiffre montre que la VAE est devenue un pilier important de la professionnalisation, inscrite dans le second plan de relance des services à la personne.

Les douze diplômes certifiés par la VAE gérés par l'ASP

Les diplômes du secteur social ont été accessibles par la VAE dès 2002, et ceux du secteur sanitaire à partir de 2006.

Actuellement il y a 12 diplômes accessibles par la VAE et gérés par l'ASP :

	Secteur sanitaire	Niveau ³
DEAP	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture	V
DEAS	Diplôme d'Etat d'Aide Soignant	V
DPPH	Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière	IV
	Secteur social	
CAFERUIS	Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale	II
DEAF	Diplôme d'Etat d'Assistant Familial	V
DEAMP	Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique	V
DEASS	Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social	III
DEAVS	Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale	V
DEEJE	Diplôme d'Etat d'Educateur de Jeunes Enfants	III
DEIS	Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale	I
DEMF	Diplôme d'Etat de Médiateur Familial	II
DETISF	Diplôme d'Etat de Technicien d'Intervention Sociale et Familiale	IV

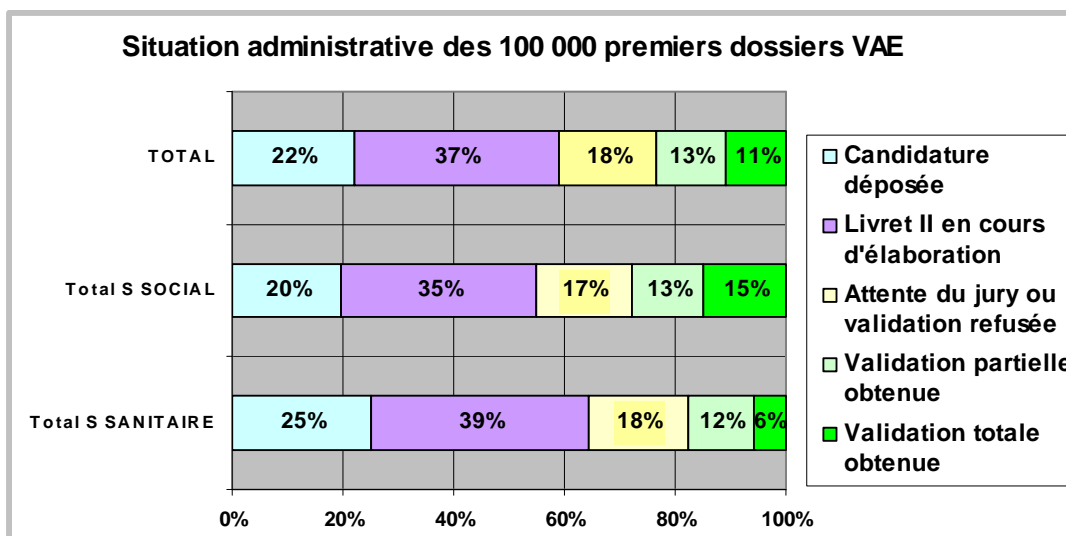
³ De niveau I : niveau Bac+5 ; niveau II (Bac+3 ou 4) ; Niveau III, (Bac+2) ; niveau IV (Bac ou équivalent) ; niveau V (BEP, CAP ou équivalent).

Une déperdition importante

Aujourd'hui, seuls 11% des candidats ont entièrement validé un diplôme. Parmi les autres, certains franchissent normalement les différentes étapes. Cependant, parmi les candidats, certains ont suspendu leur démarche à différentes étapes. D'autres encore ont abandonné en chemin.

Cette situation explique le faible pourcentage de validation complète et le nombre important de dossiers dans les premières étapes du parcours.

L'encart ci-après présente la situation administrative des quelques 100 000 dossiers traités par l'ASP.



LES GAINS DE LA VAE SUR LE PLAN PROFESSIONNEL

Des bénéfices partagés par tous

Sur le plan professionnel, les bénéfices sont partagés par la grande majorité. La plupart (85%) affirment avoir retiré au moins un bénéfice professionnel de leur diplôme et seuls 3,5% affirment explicitement n'en avoir retiré aucun. L'intérêt de la certification est le même pour tous les âges et pour les deux sexes.

Pour mesurer l'importance des gains professionnels les diplômés étaient invités à répondre à deux questions, l'une sur leur salaire l'autre sur les gains perçus sur le plan professionnel.

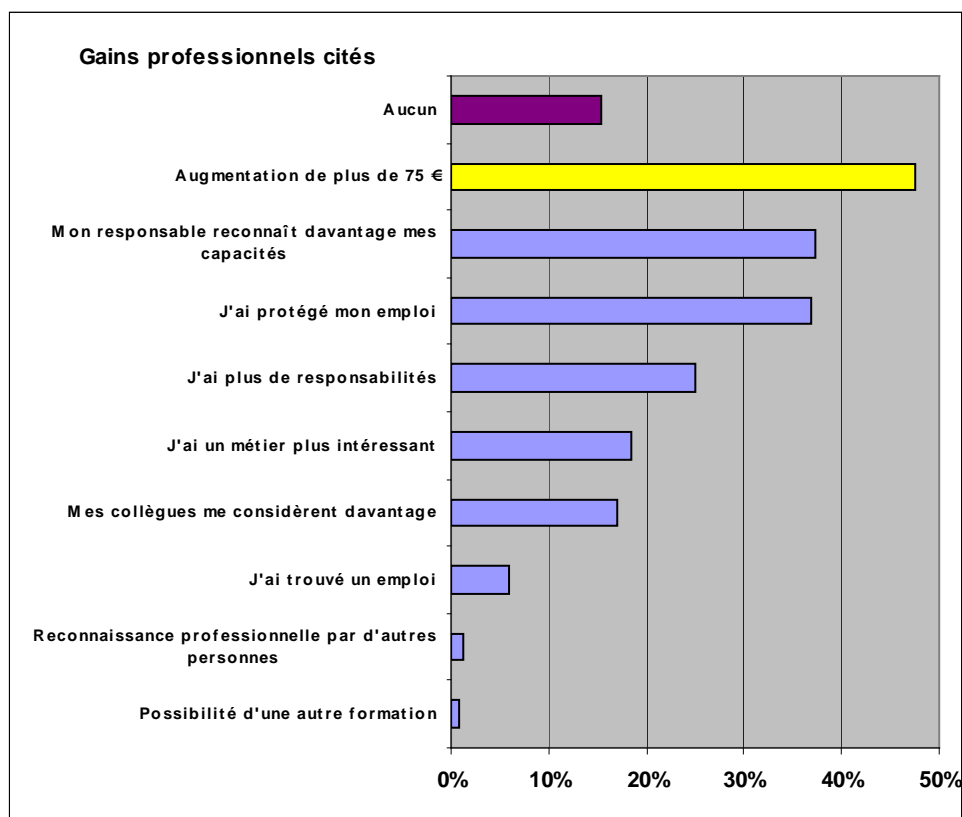
Le salaire en tête des gains attribués au diplôme

Trois salariés sur cinq sont augmentés dans l'année

Le questionnaire envoyé aux titulaires d'un diplôme devait éviter une question qui serait perçue, malgré l'anonymat du questionnaire, comme indiscreète. Il invitait donc le titulaire à mentionner s'il avait été augmenté ou non et, si oui, de plus ou de moins de 75 euros par mois. (En deçà de ce seuil de 75 euros, on pouvait considérer que l'augmentation n'est pas nécessairement liée à l'obtention d'un diplôme, surtout si cette obtention remonte à plus d'un an).

Par ailleurs on constate qu'au-delà d'un an après le diplôme, la proportion des personnes augmentées se stabilise. Cela montre que la mention d'une augmentation, même modeste, serait presque toujours due à la VAE. Les autres augmentations, non liées à la VAE, seraient ainsi spontanément évacuées des réponses par les diplômés interrogés. Ainsi la mention d'une augmentation, même modeste, serait donc presque toujours imputable à la VAE.

En incluant les faibles augmentations (inférieures à 75€), ce serait non pas 47% (rectangle clair dans le graphique ci-après), mais 60% des salariés qui jouissent d'une augmentation imputable au diplôme.



Les jeunes, les femmes, et les moins diplômés à l'honneur

L'augmentation de salaire est donc une réalité, mais elle n'est pas partagée par tous.

Les femmes ont des évolutions de salaire un peu plus favorables que les hommes (10% d'augmentées en plus).

Les personnes les moins formées au départ et les plus jeunes sont généralement les moins bien payées. On aurait pu penser qu'elles auraient des augmentations proportionnelles à leur salaire, et donc moindres en valeur absolue. C'est le contraire qu'on observe. Ainsi les gains salariaux sont d'autant plus nets que le diplômé est jeune et que le niveau de son diplôme est bas.

Chez les moins diplômés la VAE comble un manque particulièrement important, celui du diplôme. Elle a donc un rôle de réduction des inégalités.

Inégalités selon les diplômes et les employeurs

Cependant la variation de salaire est surtout liée au type de diplôme : c'est le cas pour le Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière qui s'adresse pourtant à un public déjà diplômé et mieux rémunéré que la moyenne. Il est nettement plus propice aux augmentations que les autres diplômes (alignement sur la rémunération de la fonction publique hospitalière). Pour ce diplôme, ainsi que pour les deux diplômes d'état d'Aide Soignant et d'Auxiliaire de Vie Sociale, le taux des personnes augmentées dépasse les 70%.

Cela peut s'expliquer par l'existence, pour les postes correspondant à ces diplômes, d'une grille de salaire distinguant nettement les diplômés des « faisant fonction ». Les gains salariaux sont également liés au type d'employeur, comme le montre le paragraphe suivant.

L'attitude de l'employeur joue également sur l'augmentation des diplômés. Cette proportion monte à 70% dans les structures qui ont un intérêt dans l'acquisition du diplôme par leur salarié (par exemple pour conserver un agrément).

Sauvegarder son emploi et obtenir la reconnaissance de son employeur : deux bienfaits particulièrement appréciés

Pour connaître les gains professionnels des salariés, il leur était demandé de citer dans une liste les bénéfices professionnels qu'ils estimaient avoir retirés de la VAE.

La reconnaissance de l'employeur

Parmi les gains que les enquêtés citent explicitement : *"Mon responsable reconnaît davantage mes capacités"* revient plus d'une fois sur 3. Cette reconnaissance est citée en même temps que d'autres bénéfices qui en sont les manifestations objectives : l'augmentation de salaire, les mentions telles que *"J'ai un métier plus intéressant"* et surtout *"J'ai plus de responsabilités"* reviennent plus souvent que chez ceux qui ne mentionnent pas la reconnaissance par l'employeur. *(Cette dernière mention est citée 1 fois sur 3 au lieu d'1 fois sur 4).*

Au-delà de ces manifestations objectives, la seule considération de l'employeur, lorsqu'elle est perçue par le salarié, a, elle aussi, des effets concrets sur l'ambiance au travail et la qualité de celui-ci.

Priorité à l'emploi

Plus du tiers (37%) des diplômés attribuent à la VAE un effet bénéfique sur la sécurité de leur emploi. Il ne faut pas s'étonner de l'importance de cette préoccupation qui est fortement liée au type de diplôme.

En effet pour les postes correspondants aux secteurs sanitaires (auxiliaires de puériculture, aides soignants, préparateurs en pharmacie hospitalière) ainsi que pour les médiateurs familiaux, l'exercice du métier sans diplôme est difficile. Les titulaires de ces diplômes sont donc logiquement plus nombreux que les autres (46% au lieu de 34%) à se réjouir d'avoir gardé leur emploi.

A l'opposé, les éducateurs de jeunes enfants (DEEJE) et surtout les diplômés d'ingénierie sociale (DEIS), sont les moins menacés. Bénéficiant d'un contexte plus favorable, ils sont plus nombreux que les autres à avoir utilisé leur diplôme pour changer d'emploi (16% contre 6%).

L'employeur est souvent un allié

L'employeur joue, bien entendu, un rôle clef dans les bénéfices que retirent les diplômés à la suite de l'obtention de leur diplôme par la VAE.

Le rôle du type d'employeur

Les salariés des associations bénéficient davantage d'augmentations de salaire ainsi que, dans une moindre mesure, les autres salariés du privé. Ceux du public progressent moins, aussi bien en termes de gains professionnels qu'en salaire. Cependant, à terme, la VAE leur permet parfois de se porter candidat à une titularisation qui interviendra plus tard.

L'implication de l'employeur dans la démarche.

Dans 61% des cas, la démarche du salarié est perçue, comme répondant à un besoin de la structure. Pour certaines structures, en effet, le diplôme acquis par le salarié est nécessaire pour obtenir l'agrément de leur établissement par la DDASS⁴. Cet agrément est obligatoire pour exercer leur activité.

Cette implication de l'employeur peut se manifester avant, pendant ou après la VAE :

Avant en la suscitant (c'est le cas d'1 employeur sur 3)

Pendant, en offrant un accompagnement au candidat dans ces démarches. Cet accompagnement augmente bien sûr les chances d'obtenir le diplôme mais joue aussi sur sa durée d'obtention. Ainsi, pour le diplôme d'état d'auxiliaire de vie sociale, le délai d'obtention est raccourci de 15 semaines en moyenne lorsque le candidat est accompagné.

Après, c'est à dire une fois le diplôme obtenu. On a vu que les salariés des structures intéressées par la validation obtiennent plus facilement un meilleur salaire. Ils ont aussi, plus souvent que les autres, une promotion ou un métier plus intéressant ou des responsabilités accrues et ils ressentent mieux la reconnaissance de leur employeur. Seuls 2% d'entre eux ne mentionnent aucun avantage professionnel (contre 4% pour l'ensemble des diplômés)

Les limites de l'engagement

Cependant, lorsque l'engagement de l'employeur fait défaut, le salarié, qui a fait l'effort d'une démarche de VAE demandant un investissement personnel important, peut avoir du ressentiment lorsqu'il sait que l'employeur en tire profit sans que lui-même en tire avantage. Cette amertume transparaît dans les commentaires laissés dans le questionnaire : les termes "c'est toujours pareil" ou gains "uniquement sur le plan personnel" sont parfois cités chez ces derniers.

LE DIPLÔME ENRICHIT LA VIE SOCIALE ET PERSONNELLE

Un satisfecit quasi unanime

Tous les diplômés par la VAE ou presque (96%), déclarent avoir gagné quelque chose sur le plan personnel.

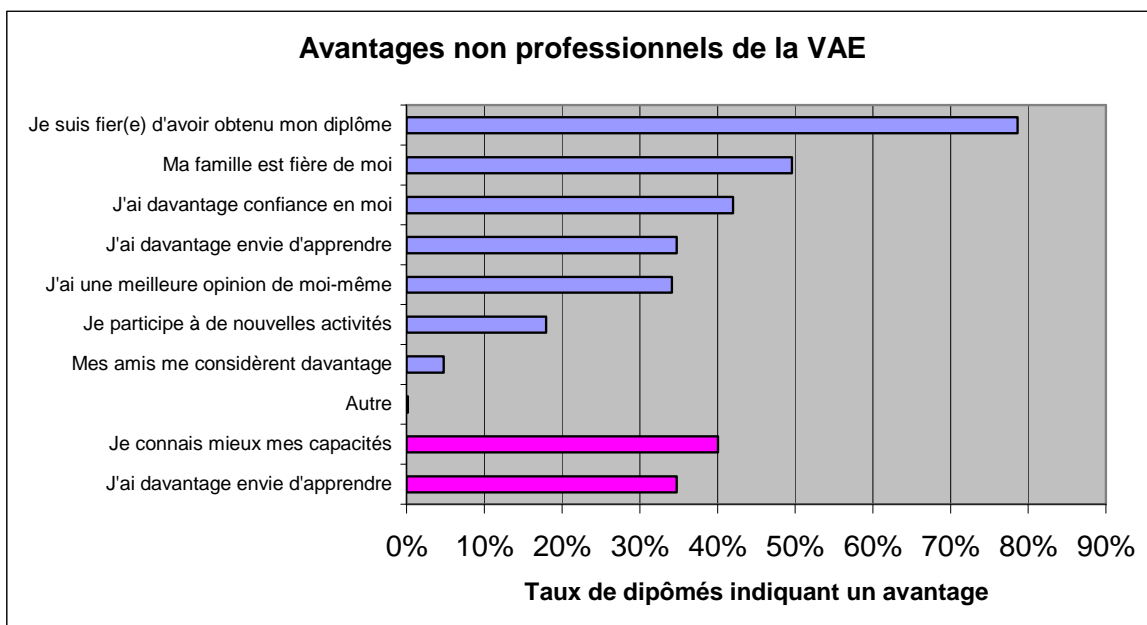
Lorsqu'on demande aux diplômés de choisir dans une liste les bénéfices personnels ou sociaux qu'ils ont retiré de l'acquisition de leur diplôme, ils en citent en moyenne trois.

Ce nombre important est commun à toutes les tranches d'âge et aux deux sexes, même si les femmes y voient proportionnellement plus d'avantages que les hommes.

⁴ DDASS : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale Depuis le premier janvier 2010 cet agrément est donné par l'Agence régionale de Santé.

Des bénéfices communs à toute formation

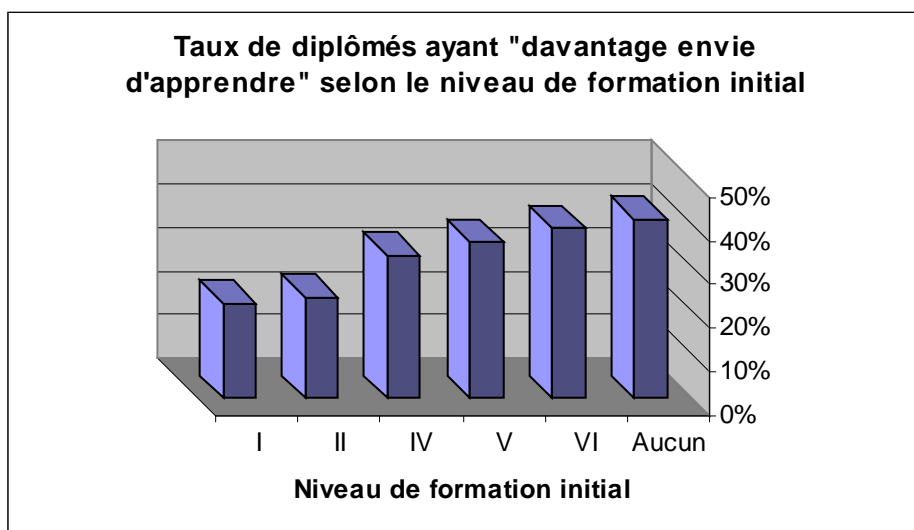
Il y a d'abord les bénéfices communs à toute certification : la fierté éprouvée par quatre diplômés sur 5 et partagée par la famille d'un diplômé sur 2. Deux diplômés sur 5 citent la confiance en eux, et la même proportion une meilleure opinion d'eux même. Une proportion non négligeable de diplômés (18%), participe à de nouvelles activités, et ce quel que soit leur âge.



Les plus de la VAE

Si l'obtention d'un diplôme est souvent synonyme de fierté et d'ouverture sociale, il y a des bienfaits qui sont propres à cette façon d'acquérir un diplôme qu'est la VAE. Ainsi une réflexion sur les compétences acquises, lors de la rédaction du livret 2 permet à deux diplômés sur cinq de mieux connaître leurs capacités.

Autre bénéfice de cette VAE, qui s'adresse souvent à des gens faiblement scolarisés et plus ou moins « fâché avec les études » : elle les réconcilie avec la formation. Mieux, ce regain du goût pour apprendre est d'autant plus net que le niveau de départ est plus bas.



DES BIENFAITS AU-DELA DES SEULS DIPLÔMÉS

Les diplômes obtenus par VAE ne profitent pas qu'à leur titulaire, puisque les entreprises sont souvent également gagnantes. Mais au-delà c'est la société tout entière qui peut en bénéficier. Elle peut dynamiser l'emploi, et répondre aux besoins d'une Région.

VAE : un Véritable Ascenseur pour l'Emploi

Trouver, changer, garder son emploi

L'influence de la VAE sur la recherche d'emploi agit à trois niveaux :

- Trouver un emploi pour ceux qui n'en ont pas.
- Changer d'emploi pour en avoir un meilleur.
- Garder son emploi pour ceux dont le leur est menacé.

Si les diplômés sans travail avant leur démarche de VAE sont très rares (3,4%), en revanche, ceux qui cherchent un autre emploi, sont plus nombreux. Cette recherche d'un autre emploi est surtout menée une fois le diplôme en poche (15% des cas, contre 1% avant le diplôme).

Les plus nombreux (37%) restent ceux qui estiment avoir protégé leur emploi grâce à la VAE. En effet certains salariés ne peuvent rester à leur poste qu'en devenant certifiés.

Les raisons du changement d'emploi sont variées : quitter une petite structure qui ne peut valoriser le nouveau diplôme, passer à temps plein, avoir un contrat à durée indéterminée, se mettre à son compte, retrouver un ancien métier que l'on regrette ou encore, vivre d'une activité qui était auparavant bénévole. Notons que cette mobilité, est rarement géographique : la petite proportion (2%) de ceux qui ont changé de commune depuis leur diplôme, l'ont fait pour des raisons sans rapport avec ce dernier.

Ceux qui cherchent un emploi sont-ils mieux armés ? Oui, estiment 90% de ceux qui cherchent un nouvel emploi, ou sont chômeurs.

Parmi les atouts des nouveaux certifiés, on retrouve ceux de tous les diplômés : confiance en soi accrue (pour plus de la moitié), et meilleure assurance lors des entretiens d'embauches (pour un tiers d'entre eux).

Mais certains atouts sont plus spécifiques à la VAE :

C'est ainsi que 43% des chercheurs de nouvel emploi, et 45% des demandeurs d'emploi, estiment avoir une meilleure connaissance de leurs compétences. Cette connaissance de leurs capacités a en effet été développée par le travail de description, demandé lors de la rédaction du livret 2.

Cette impression d'être mieux armé n'est pas seulement subjective. En effet 42% des demandeurs d'emploi ont davantage d'entretiens d'embauche et 81% des sans emploi en ont trouvé un à l'issue de la VAE.

La VAE est-elle faite pour les chômeurs ?

Cependant, si les demandeurs d'emplois profitent bien de la VAE, ils restent peu nombreux : La démarche de VAE concerne en majorité des personnes ayant déjà un emploi. Les chômeurs, et en particulier les chômeurs de longue durée, ont rarement eu la stabilité nécessaire pour engranger une expérience professionnelle qu'ils pourront valider.

Cependant, ce manque d'expérience n'explique pas tout. En effet, la majorité des chômeurs devenus diplômés, ont entrepris leur démarche de VAE sans passer par le pôle emploi. Une incitation systématique par ce pôle auprès des chômeurs ayant une expérience validante, augmenterait le nombre de diplômés. Cette incitation diffère selon les départements ce qui reflète la méconnaissance du dispositif VAE par certaines agences du pôle emploi. C'est d'autant plus regrettable que, pour un demandeur d'emploi l'acquisition d'un diplôme est, 4 fois sur 5, synonyme de retour à l'emploi.

Des marges de progrès encore importantes

Cette inégalité géographique face à la VAE, constatée chez les demandeurs d'emploi, se retrouve chez tous les publics potentiels à cette démarche. Il y a un gisement d'enrichissement professionnel et personnel qui reste largement sous exploité.

Même en tenant compte d'un plus faible taux de réussite via la VAE, la collectivité peut atteindre ses objectifs de certification, à un coût qui reste moindre que celui d'une certification classique (par formation). Ce coût de la certification est surtout plus faible pour les structures employeuses, puisqu'elles n'ont pas à subir l'absence de leur salarié a contrario d'une formation classique.

Inégalité des régions en nombre de diplômés

La proportion de diplômés varie d'une région à l'autre. Ainsi en Basse Normandie, on compte 55 diplômés pour 100.000 actifs contre 27 en moyenne dans l'ensemble de la France.

On pourrait penser que cette inégalité régionale correspond à une inégalité des besoins en personnel qualifié et donc des besoins en certification. Ce n'est pas le cas :

Dans les régions les plus pourvues en diplômés, ces derniers ne sont ni plus désœuvrés ni moins satisfaits qu'ailleurs.

Inégalité dans la durée du parcours et l'accompagnement.

Les différences entre régions se retrouvent également dans la durée du parcours.

Ainsi dans les Régions Nord Pas de Calais et Auvergne, le parcours de VAE dure 2 mois de moins qu'ailleurs (14 au lieu de 16).

Certaines étapes comme l'attente avant de passer devant le jury ou l'attente avant d'entamer une formation obligatoire (comme c'est le cas pour deux des diplômés⁵), sont parfois longues. Ce long délai est alors perçu comme pénible (par 1/3 des diplômés). Plus grave, il est rendu parfois responsable (une fois sur cinq), d'une occasion manquée comme une promotion, un changement de poste, voire un emploi.

Une autre source d'inégalité est l'accompagnement. La VAE est une démarche lourde sur le plan personnel. La rédaction du livret 2 demande un effort, notamment pour les personnes de niveau V, c'est-à-dire pour la majorité des diplômés VAE dans les secteurs sanitaire et social. Un accompagnement du candidat n'est pas inutile et, de fait, ceux qui obtiennent le diplôme ont été, dans 3 cas sur 4, accompagnés. Une fois sur deux cet accompagnement est fait par une institution.

Or le taux de réussite actuel⁶ est fortement corrélé à l'accompagnement institutionnel (coefficient de corrélation +0,58). Il est donc très probable qu'avec un accompagnement plus important, le nombre de diplômés serait plus élevé.

⁵ DEAS et DEAP. Cette obligation de formation pour ces 2 diplômés est supprimée depuis février 2010

⁶ le nombre de diplômés divisé par le nombre candidats ayant déposé un livret I

Une réussite indéniable

A l'issue de cette étude, nous pouvons maintenant répondre aux questions qui ont orienté notre démarche :

- Oui les bénéfices de la VAE sont importants pour les diplômés : Ils estiment à 80% en avoir tiré au moins un bénéfice sur le plan professionnel et 60 % d'entre eux ont été augmentés dans l'année qui a suivi leur diplôme.
- Mais elle bénéficie aussi aux employeurs. Les 3/4 d'entre eux sont favorables à la démarche de VAE engagée par leur salarié, et dans 61% des cas la certification correspond aux besoins de la structure.
- Non la VAE n'est pas prisée par les demandeurs d'emploi puisque moins de 4% des diplômés étaient sans emploi en entamant leur démarche de VAE. Elle devrait sans doute l'être davantage car 80% de ces sans emploi ont trouvé du travail avec leur diplôme.
- Non la VAE n'est pas un parcours du combattant, mais un parcours enrichissant puisque 96% des diplômés par la VAE en ont tiré au moins un bénéfice sur le plan personnel. Sa durée devrait pouvoir néanmoins être raccourcie, évitant ainsi une incidence néfaste sur les gains des diplômés.
- Oui le nombre de diplômés par ce moyen reste encore trop modeste. Certaines régions ont une proportion de diplômés 2 fois supérieure à la moyenne, alors qu'elles n'ont pas plus de besoins et que ses diplômés en tirent autant de bénéfices. Le taux de réussite est fortement corrélé à l'accompagnement par une institution qui ne profite pourtant qu'à 1 diplômé sur 2.

Une redistribution des cartes

A côté de ces réponses aux questions posées, l'étude permet également des découvertes inattendues :

1. La large convergence d'intérêt entre candidats et employeurs. La démarche de VAE ne se fait pas contre son employeur, mais avec lui. Celui-ci y trouve généralement son compte. Certes le salarié n'est pas plus compétent à l'issue de sa validation cependant son employeur peut :
 - Voir la qualité du travail s'améliorer grâce à une plus grande prise de conscience des tâches de son poste.
 - Lui confier un poste jusque là interdit par son absence de diplôme, ou correspondant à des compétences restées jusqu'ici mal cernées.
 - Etre plus crédible vis à vis de ces clients et partenaires.
 - Ou tout simplement garder pour son établissement un agrément qui exige désormais la présence de personnel diplômé.
2. Le rôle de la VAE en matière d'égalité sociale. En effet :
 - Elle redonne aux moins formés le goût d'apprendre.
 - Les augmentations de salaire profitent davantage aux femmes qu'aux hommes, aux faiblement diplômés (DEAS⁷, DEAVS⁸) qu'aux diplômés de niveau supérieur (CAFERUIS⁹).
 - La VAE peut contribuer à la sécurisation des emplois les plus fragiles en leur ouvrant la possibilité de nouveaux emplois.

En un mot la VAE redistribue les cartes.

⁷ DEAS : Diplôme d'Etat d'Aide Soignant

⁸ DEAVS : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale

⁹ CAFERUIS : Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Améliorer l'outil de certification

Si la VAE reste une démarche longue, avec un taux de réussite plus faible que dans une démarche de formation, elle s'impose dans les secteurs sanitaire et social, comme un pilier incontournable en matière de certification.

Malgré cela, à côté de ces bienfaits indéniables subsistent deux zones d'ombre :

1. D'une part certaines structures ne jouent pas le jeu de la promotion de leurs diplômés, alors même que bien souvent elles sont les premières à profiter de la certification.
2. D'autre part, certaines régions ont un taux de diplômés modeste (inférieur à 3 pour mille) alors que, dans d'autres, ce taux dépasse 5 pour mille, avec les mêmes bénéfices pour chaque diplômé.

Cette disparité doit cependant nous porter à l'optimisme puisqu'elle montre une importante marge de progrès en ce qui concerne :

- L'accès de la VAE aux sans emploi.
- La réduction de la durée du parcours de validation.
- Le taux de réussite des candidats et le nombre de diplômés.

Cette marge de progrès invite à chercher ce qui pourrait être fait en la matière.



Agence de Services
et de Paiement

Agence de Services et de Paiement
2, rue du Maupas
87040 Limoges cedex 1

Tél. : 05 55 12 01 61
Contact mail : direction-ddar@asp-public.fr
Site internet : www.asp-public.fr